



Wallonie

Ville de Châtelet



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame MARIANO-BIONDO**  
demeurant à ~~dont les bureaux se trouvent~~ à **6060 Gilly, Chaussée de Fleurus 514**

Le terrain concerné est situé à **6200 Châtelet, rue du 11 Novembre** et cadastré **Châtelineau 1 (2) section A n° 14V125**

Le projet consiste en **la construction d'une habitation.**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

- **point 1.3.2. page 58 : la profondeur de construction du volume principal est de 12 m; la profondeur de construction du volume secondaire contigu adossé est de 20 m maximum depuis l'alignement (le volume principal projeté aurait une profondeur de 9,10m).**
- **point 2.1.1. page 59 : Les hauteurs sous corniches ou gouttières et faites des différents types de volumes doivent être en équilibre avec celles des constructions voisines, c'est-à-dire les volumes principaux entre-eux ou entre les volumes secondaires entre-eux (la hauteur du volume secondaire envisagé serait plus importante que celle du volume secondaire voisin).**
- **point 6.2. page 65 : D'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical (le projet présente des baies horizontales).**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 mai 2018 au 13 juin 2018 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chatelet.be](mailto:urbanisme@chatelet.be)

A Châtelet, le

**15 MAI 2018**

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(délégation du 07/12/2012)

✂ Christophe LANNOIS

Françoise ABAD GONZALEZ